

J'aimerais demander au ministre de la Justice s'il a reçu, de la Chambre de commerce de Nelson, une résolution où l'on proteste contre sa proposition de construire, dans la vallée du Fraser, une prison spéciale où seraient écroués les condamnés Doukhobors et, si oui, voudrait-il examiner de nouveau cette question pour voir si l'on ne parviendrait pas mieux à corriger les tendances antisociales de ces prisonniers en les dispersant dans plusieurs prisons au lieu de les grouper dans une seule?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Pour l'instant, je ne saurais affirmer si j'ai reçu une résolution de la Chambre de commerce de Nelson à ce sujet. J'imagine que oui, car j'ai reçu nombre de communications de personnes et d'organisations de cette région sur ce même sujet et à toutes, ou presque toutes, j'ai répondu qu'il y aurait sans doute certains avantages à disperser les Fils de la Liberté condamnés au pénitencier dans différentes institutions au pays mais que, jusqu'à présent, vu le manque d'espace dans nos institutions de sécurité maximum, c'est impossible. A cause du fanatisme des Fils de la Liberté qui sont condamnés et de leur conduite passée dans nos institutions, nous n'avons pas le choix: nous sommes forcés d'établir une institution distincte pour eux, du moins tant qu'il y aura surpeuplement de nos institutions.

### LES COALITIONS

#### LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES—À PROPOS DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hubert Badanai (Fort-William):** J'aurais une question à poser au ministre de la Justice. Le 30 janvier, je lui ai demandé s'il savait quand la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce allait présenter son rapport à propos de la fabrication, de la distribution et de la vente des produits pharmaceutiques. Voici ce que le ministre a répondu:

Non, monsieur l'Orateur. Je n'en sais absolument rien. Toutefois, je puis assurer à l'honorable député qu'au cours d'entretiens, on m'a assuré que l'enquête se poursuit avec toute la diligence possible.

Le ministre serait-il maintenant en mesure de renseigner la Chambre à cet égard?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Non, monsieur l'Orateur, je ne puis rien ajouter à ce que j'ai dit à ce moment-là. Je me suis informé de temps à autre. Il reste encore beaucoup de travail et d'analyses à faire en ce qui concerne les témoignages reçus. Tout ce que je puis dire, c'est que la Commission s'y emploie avec toute la diligence voulue.

[M. Herridge.]

L'honorable député admettra cependant qu'il s'agit là d'une tâche ardue et compliquée.

(Texte)

### LA NAVIGATION

#### LA NAVIGATION DE PLAISANCE SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Johnson (Chambly-Rouville):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Transports.

Lundi soir dernier, le ministre des Transports a fait une déclaration que le *Nouveau Journal* du mardi le 21 mars a rapportée, comme il suit, à la page 14:

Dès ce printemps, nous ferons une étude des problèmes de la navigation sportive sur la rivière des Prairies.

Plus tard, le ministre ajoutait, comme en fait foi le même journal:

Il est temps que le gouvernement établisse certains règlements et exécute les travaux nécessaires pour permettre la pratique de ce sport, de façon agréable et sécuritaire.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'intention qu'il a formulée s'applique entre autres à la rivière Richelieu, et notamment à Beloeil, Chambly et Saint-Jean, où sont aménagés des clubs nautiques très importants, dans cette région, non seulement quant à la navigation de plaisance mais également au point de vue attrait touristique?

**L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, la partie de la rivière Richelieu, dont parle mon honorable ami, est bien différente, au point de vue navigation, de la rivière des Prairies et de la rivière des Mille Îles. Cependant, il me fera plaisir d'étudier sa requête et, si possible, d'acquiescer à sa demande.

(Traduction)

### L'INDUSTRIE

#### LE NOUVEAU-BRUNSWICK—PERMISSION DE POMPER L'EAU D'UN PUIT DE MINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Le député de Gloucester m'a posé hier une question que j'ai prise en note. Je vais y répondre.

La loi sur les pêcheries interdit le déversement de toute substance délétère dans les eaux poissonneuses. Comme l'eau du puits de la mine abandonnée de la *Brunswick Mining and Smelting Company* contient d'importantes quantités de métaux lourds: cuivre, zinc et plomb, il ne fait pas de doute qu'elle est délétère. En ce moment, les fonctionnaires du ministère des Pêcheries étudient avec la société les moyens de traiter cette